



## Commune de Sahurs

### Note de synthèse relative au vote du budget 2025

#### **1. Le cadre général du budget**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sahurs, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal a anticipé le passage en 2023, du Compte Financier Unique qui sera obligatoire au plus tard en 2027 pour la présentation des comptes de 2026.

**Suite à la réunion de la commission des finances du 18 février 2025, le budget 2025 a été voté le 25 février 2025**, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures et est publié sur le site de la commune. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (prestations de cantine, garderie, ALSH, etc.)
- De préserver l'aide apportée aux associations locales en subventionnant les actions dont le rôle contribue au maintien de l'animation locale
- De permettre à la commune d'investir sur de nouveaux équipements
- De lancer les travaux de rénovation de l'extérieur de l'église SAINT-SAUVEUR et d'amorcer les travaux de restauration de l'intérieur de l'église (2<sup>ème</sup> phase)

#### LA VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

SECTION	BP 2025	DONT CREDITS REPORTES - DP	DONT CREDITS REPORTES - RC
FONCTIONNEMENT	1 182 811		
INVESTISSEMENT	2 039 511	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 222 322</b>		

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment les dépenses courantes (achats de denrées, réparations diverses, etc.), le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) s'élève à 882 811 €.

### **A. Les dépenses**

Libellé	Montant €
011 charges à caractère général	275 211
012 charges de personnel et frais assimilés	474 680
014 atténuations de produits	1 000
65 autres charges de gestion courante	124 770
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>875 661</b>
66 charges financières	2 350
67 charges exceptionnelles	500
68 dotations aux prov. et dépréciations	500
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>879 011</b>
023 virement à la section d'investissement	300 000
042 opération d'ordre de transfert entre sections	3 800
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 182 811</b>

#### **1. Les charges à caractère général (chapitre 011) (275 211€)**

Les charges à caractère général de 275 211€ sont en grande partie reconduites à l'identique en 2025 en s'appuyant sur le réalisé de 2024 et en ajustement certains comptes pour couvrir certaines dépenses qui seront engagées en 2025.

#### **2. Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) (474 680 €)**

Les charges de personnel représentant 54% des dépenses réelles de fonctionnement sont dans la moyenne de la strate.

Pour prévenir le départ en retraite d'un de nos agents en octobre, il est prévu, dès début septembre, un temps de cohabitation entre le collaborateur sortant et le nouvel arrivant, afin de favoriser un transfert progressif des responsabilités. Il est également provisionné un poste partiel d'un agent pour répondre à un besoin éventuel d'assistance dans les classes de maternelles.

Par ailleurs, la prévision de la masse salariale tient compte de l'augmentation de certains taux de cotisations patronales.

### 3. Subventions et participations (chapitre 65) (124 770€)

Ce chapitre regroupe les indemnités et charges sociales des élus ainsi que nos participations au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande qui a augmenté sa cotisation (4700 € en 2024 contre 5100 € cette année), au SIVU (crèche intercommunale), à l'épicerie sociale et aux associations locales.

Les contrats de maintenance informatique et hébergements divers sont regroupés à l'article 65818 pour un montant prévisionnel de 15 000 €. Une étude est en cours par la commission 'Communication' pour renouveler et étendre son système d'information au public et rendre son site internet plus attractif.

### 4. Charges financières (chapitre 66) (2 350 €)

Les 2 350 € représentent les intérêts d'emprunts restant à rembourser ainsi que les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie interactive que nous utiliserons cette année pour le paiement des factures du marché de restauration extérieure de l'église Saint-Sauveur.

### 5. Virement à la section d'investissement (chapitre 023) (300 000 €)

300 000 € sont prélevés de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. Cette somme, cumulée aux résultats antérieurs de la section, permettra, entre-autre, à la collectivité, d'atteindre l'objectif visant à financer une partie de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de restauration de l'église, de différents investissements qui seront détaillés quand nous aborderons la section concernée et l'ouverture de dépenses d'investissement liées à l'amorçage de la deuxième phase de travaux de restauration intérieure de l'église.

## B. Les recettes

Le montant des recettes s'élève à 1 182 811 € dont un résultat reporté de l'exercice 2024 de 226 599 €.

Libellé	Montant €
013 atténuation de charges	3 200
70 produits des services, du domaine et ventes.	92 597
73 impôts et taxes	74 400
731 impositions directes (TFB, TFNB, TH/résidences secondaires) et autres	537 445
74 dotations et participations	222 783
75 autres produits de gestion courante	24 450
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>954 875</b>
76 produits financiers	1 087
78 reprises sur amort. Antérieurs, dép. provisions	250
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>956 212</b>
Résultat reporté	226 599
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 182 811</b>

La commune n'a pas de ressources propres, hormis la recette de quelques locations. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs), aux impôts locaux qui sont désormais différenciés au chapitre 731, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations reversées par la Métropole Rouen Normandie.

### **1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) (92 597€)**

Sont regroupées dans ce chapitre :

- Les concessions au cimetière
- Les prestations de cantine, garderie, centre de loisirs
- La publicité dans le journal local
- Les locations de terres agricoles

### **2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731) (74 400 € et 537 445 €)**

Dans l'attente de l'état 1259 permettant l'analyse des bases imposables au titre des impôts fonciers bâti, non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une réflexion sur une éventuelle révision des taux, ces derniers sont reconduits identiques à l'an passé, soit :

TFB (taxe foncière sur le bâti) = 46.76%  
TFBN (taxe foncière sur le non bâti) = 44.34%  
TH (sur les résidences secondaires) = 13.36%

Si ces derniers venaient à être modifiés lors du vote en conseil municipal, une décision modificative viendrait réajuster la prévision.

### **3. Dotations et participations (chapitre 74) (222 783 €)**

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour 76 900 €, la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pour 26 485 €, la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) pour 6 070 € constituent les seules recettes de l'Etat. Les autres participations (Métropole Rouen Normandie, CAF, etc.) s'élèvent à 110 861 €.

A l'heure de l'élaboration de ce budget, nous n'avons aucune visibilité quant à l'évolution de nos ressources, les principales dotations versées par l'ETAT ont donc été reconduites à l'identique de l'an passé.

Le montant de reversement attendu pour la récupération de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement est estimé à 2 467 €.

**4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) (24 450 €)**

Ce chapitre enregistre principalement les revenus des immeubles (loyers de la poste, logement privé et salle polyvalente).

**5. Produits financiers (chapitre 76) (1 087 €)**

Ce chapitre est alimenté par le produit des intérêts de l'emprunt théorique calculé par la Métropole Rouen Normandie suite aux transferts de charge. Son montant est de 1 087 €.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. Elle est liée au projet de la collectivité à moyen et long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, on distingue :

- Les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissements retenus,
- L'excédent de fonds capitalisés
- Le reversement du FCTVA
- Les autres immobilisations financières

Le virement de la section de fonctionnement alimente la section d'investissement à hauteur de **300 000 €**.

*Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter de 2024 sur le budget 2025.*

### **A. Les recettes**

Recettes d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2025 en €
Résultat reporté		290 980
FTVA		16 494
Subventions d'investissement (Etat, Département, Métropole Rouen Normandie)		665 580
Excédent de fonds capitalisés		300 000
Emprunts		327 000
Autres immobilisations financières (MRN)		6 757
Virement de la section de fonctionnement		300 000
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)		132 700
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 039 511</b>

## A. Les dépenses

Le total prévisionnel des dépenses d'investissement est de 2 039 511€.

Dépenses d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2025 en €
Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences, ...) sauf 204		0
Subventions d'équipements versées		160 000
Immobilisations corporelles (terrains, matériels, constructions, ...)		123 811
Immobilisations en cours		1 748 700
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 032 511</b>
Emprunts et dettes assimilées		7 000
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 000</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 039 511</b>
<b>Total RAR + propositions nouvelles 2025</b>	<b>2 039 511</b>	

Les projets d'équipements nouveaux et de travaux portent essentiellement sur les domaines suivants :

<b>RESTE A REALISER N-1</b>	<b>0</b>
<b>NOUVELLES INSCRIPTIONS</b>	
Rénovation de l'église Saint-Sauveur (études et prévisions phases 1+2 - travaux)	1 619 800
Tables pliantes	4 000
Pose de volets garderie + portes de sécurité au groupe scolaire	22 000
Réfection du terrain de tennis	25 000
Etagères pour archivage	2 500
Aménagement de la cour d'école	3 000
Réfection de la toiture des vestiaires foot	5 000
Participation MRN pour la réfection de la route du Puits Fouquet	160 000
Installation d'un système d'alarme PPMS / école	3 000
Achats de robots coupe pour le stade de foot	13 500
construction d'un chenil	4 000
Réfection en LEDS de l'éclairage du groupe scolaire	18 000
Aménagement d'un terrain de boules sur la place Maurice Alexandre	4 800
Achat d'un nettoyeur haute pression	3 700
Adoucisseur à la salle polyvalente	1 440

Changement des postes informatique du secrétariat	7 000
Equipement divers à la cantine	1 245
Investissements de matériels divers	5 626

La municipalité a opté la possibilité offerte par la M57 d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre.

La fongibilité consiste pour l'assemblée délibérante en la possibilité à procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein d'une même section (hors dépenses de personnels). L'assemblée, à l'occasion du vote du budget, fixe un plafond, avec un maximum réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles par section (plafonds pouvant être différents par section).

Le remboursement d'emprunt sera de 6758 € cette année. Le taux d'endettement de la commune est très faible. La commune peut envisager sereinement d'emprunter pour financer une partie des travaux de rénovation de l'église Saint-Sauveur.

Le capital restant dû, après le remboursement des échéances annuelles de 2025 s'élèvera à 42 895 €, ceci représente un montant très faible d'endettement par habitant, soit 34.50 €.

### **CONCLUSION**

L'année 2025 devrait marquer l'histoire de l'église SAINT SAUVEUR qui va retrouver tout son panache d'antan.

Nous pourrions suivre l'avancée de ces travaux de rénovation qui valorisent notre patrimoine et notre territoire. Cet édifice est un témoignage du passé pour les « futures générations ».

Même si les travaux de rénovation de l'église représentent une part importante du budget d'investissement, il en reste néanmoins que d'autres projets, certes moins ambitieux, verront le jour, comme le terrain de boules, la réfection de l'éclairage du groupe scolaire, la pose de volets à la garderie, des investissements qui contribueront à optimiser nos dépenses de fonctionnement pour innover les années suivantes sur d'autres projets préparant ainsi l'avenir et l'évolution de notre village.

Fait à Sahurs, le 11/02/2025

Le Maire

Thierry JOUEN

